

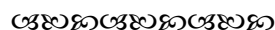


**Dossier de candidature pour
l'occupation d'un local Esplanade Françoise Mitterrand
à Labenne
Location du Chalet Surf**

Objet : L'ordonnance du 19.04.2017 rend obligatoire la mise en concurrence des autorisations d'occupation domaniales lorsqu'elles sont le siège d'activités économiques.

Durée de location : 3 années civiles sous la forme d'une occupation précaire et révocable.

Procédure : Consultation sur le principe des Marchés à Procédures Adaptés.



Article 1^{er} : Les mesures de publicité ont été réalisées le 15/11/2019 :

- par affichage sur site
- par publication sur le site internet de la Commune / page Facebook / landespublique.org
- par affichage en Mairie.

Article 2 : Les candidats ont été invités à retirer un dossier de candidature auprès du secrétariat général de la Mairie, avant le 9 Décembre 2019 à midi.

Le dossier de candidature doit être remis en Mairie pour le 16 Décembre 2019, 12h, sous pli fermé, avec indication « candidature pour l'occupation d'un local commercial - Ne pas ouvrir ».

Le dossier peut être remis par voie dématérialisée mais la fourniture d'une version imprimée doit aussi être transmise.

Article 3 : Critères de sélection

Les offres des candidats seront appréciées selon les critères suivants :

- Critère prix (montant de la redevance annuelle).
A partir d'une redevance annuelle dont la base est fixée à 2000 euros TTC, le candidat devra proposer un prix qui peut être supérieur.
Le critère prix sera affecté d'un coefficient 0,40.
Le candidat présentant le prix le plus élevé obtiendra une note de 10/10 (affectée d'un coef. 0,40).
Les autres candidats obtiendront la note suivante :
Prix du candidat
----- X10 (affecté d'un coefficient 0,40)
Prix le plus élevé

- Critère qualité professionnelle :
Ce critère sera affecté d'un coefficient 0,20.
Le candidat devra justifier de son soit par une inscription au registre du commerce, soit par la production de ses statuts et présenter son expérience acquise dans l'activité concernée.
Le candidat devra justifier l'agrément Ecole de Surf Fédération Française du Surf.

- Critère Qualité du dossier :
Ce critère sera affecté d'un coefficient de 0,40.
Le candidat devra présenter un dossier de candidature « Présentation du Projet » constitué de
 - Descriptif en forme libre du projet d'entreprise.
 - Le candidat pourra présenter toute information utile.
 - Il pourra aussi évoquer les horaires et dates d'ouverture envisagées, et apporter toute information apportant une plus-value à la proposition.

La note sera affectée d'un coefficient de 0,40.

Article 4 : Le candidat pourra obtenir des renseignements en formulant une demande écrite par mail à mairie@ville-labenne.fr.

Une visite des locaux sera organisée le 03 Décembre 2019 à 10h00.

Article 5 : Cahier des charges.

Outre son offre de prix (signée), la production de ses certificats, le dossier « Présentation du Projet » (signé), le candidat devra joindre le cahier des charges dûment paraphé et signé par ses soins.

La candidature vaut acceptation du cahier des charges.